FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Jeudi 26 Mai 1921

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

La Paix ou le Coup de Force

Deux politiques se confrontent et se heurtent depuis plus d'un an en France : la politique de la Paix, ayant pour base le respect des droits de notre pays, et la politique de la guerre, ayant pour objectif la domination militaire de la France. La première est essentiellement de caractère démocratique, c'est celle qui a été poursuivie par M. Millerand, puis par M. Briand. La seconde a tendance impérialiste, a pour champions, M. Tardieu, M. André Lefebvre, M. Maurice Barrès, M. Léon Daudet.

Le débat qui s'est ouvert la semaine dernière à la Chambre et qui a donné lieu, hier, aux déclarations de M. Briand, c'est le champ clos où va se vider la querelle de ces deux politiques.

Pour le pays, il n'y a pas de doute, il désire passionnément la paix. Et si la majorité de la Chambre sait entendre la voix républicaine de la nation, elle approuvera la politique de fermeté sans effusion de sang qu'a tracée hier M. Briand, après l'avoir si heureusement pratiquée. Si elle se laisse entraîner par les ambitieux qui prennent d'un cœur léger la responsabilité de la guerre, elle creusera un abîme entre le peuple et le Parlement.

Nous devons observer la plus grande réserve quand il s'agit des événements de la Haute-Silésie, proche parente de la turbulente Pologne. L'Allemagne sait bien que c'est là que le bât blesse les Alliés; elle n'a rien fait pour faciliter notre tâche, mais, M. Briand l'a montré hier, elle a dû capituler encore devant le langage énergique de la France.

Ce qui nous préoccupe davantage, c'est le règlement des réparations. De ce côté, il y a un effort considérable de la part du nouveau gouvernement allemand. Le chancelier Wirth a fait preuve d'une loyauté à laquelle nous n'étions pas accoutumés.

Un premier paiement est effectué. Un second suivra à la fin du mois. Il nous est plus agréable d'apprendre cela que l'ordre de marche des troupes françaises dans la Ruhr ou la nomination d'un aumônier en chef des armées du Rhin.

Sans doute, M. Tardieu trouve que la Commission des Réparations n'a pas présenté une note assez forte, mais on se demande dans beaucoup de milieux pourquoi M. Poincaré, qui critique volontiers, a abandonné la présidence de la Commission — comme M. Jonnart d'ailleurs — lorsqu'il y avait une œuvre si utile à accomplir.

Nous avons la faiblesse de croire que les réalités sont plus importantes pour notre pays que les discours.

Nous avons, au surplus, le désir de voir au pouvoir les amis de la paix, les partisans d'une œuvre efficace de réparation par le travail et le rapprochement des nations. Si la réaction essayait demain un coup de force, elle trouverait la démocratie française, frémissante devant elle!

Alex WILL.

"L'Œil de Moscou" arrêté en Tchéco-Slovaquie

IL S'ETAIT EVADE DE SUISSE APRES AVOIR ETE EXPULSE DE FRANCE

Prague, 24 mai. — On confirme l'arrestation à Domažlice de Zalewski Abramovitch « l'œil de Moscou », qui après son expulsion de France, avait été arrêté en Suisse d'où il s'était évadé, muni d'un faux passeport.

Zalewski Abramovitch était venu en Tchéco-Slovaquie afin d'y diriger, sur l'ordre du Comité de la 3e Internationale, la propagande communiste entreprise tant dans ce pays que dans les Etats de l'Europe occidentale.

Le curieux "Béguin"

IL EN EST AU MOINS A SON CINQUIEME ENLEVEMENT DEPUIS DIX ANS

Nancy, 24 mai. — Georges Béguin et le jeune Maurice Graize ont été longuement interrogés, hier après-midi, par le chef de la Sûreté.

Après avoir précisé son identité et raconté ses divers déplacements pendant et depuis la guerre, ainsi que les circonstances de son départ de Vaujours, le professeur a ajouté :

— Jamais je n'ai commis la moindre violence sur mon élève. Il est très affectueux et se trouvait privé de tendresses dans sa famille. Je l'ai décidé sans peine à me suivre, pour continuer ses études dans une nouvelle institution que je me préoccupais de lui choisir.

De son côté, le jeune Graize n'exprime aucun regret de sa fugue. Il affirme son affection pour son maître et répond sans embarras à toutes les questions qui lui sont posées.

L'affaire actuelle est la cinquième au moins du même genre qui soit connue et à laquelle cet étonnant instituteur se trouve mêlé. Et le plus remarquable, en l'espèce, est bien que, l'article du Code pénal sous lequel tombe son acte, punissant l'enlèvement de mineurs, même sans violences, frappant le coupable de la peine de la relégation, il ait pu poursuivre ses exploits en toute liberté depuis 1911 jusqu'à hier.

Fin d'idylle

LE FIANCE EMPRISONNE COMME UN MALFAITEUR S'EST SUICIDE

Un jeune homme d'Antibes, Pierre Pey, n'ayant pu obtenir la main de celle qu'il aimait, parvint à convaincre sa fiancée et les deux amoureux allèrent se réfugier à Drouero, petit village du Piémont.

Mais les carabiniers ayant demandé à vérifier leurs papiers, les jeunes gens, qui avaient omis de se munir de passeports, contèrent leur histoire; sans pitié, en attendant la vérification de leurs déclarations, ils furent incarcérés.

Pierre Pey supporta très mal la mesure de rigueur dont il était l'objet : il se pendit dans son cachot.

A côté de son cadavre, on retrouva une lettre dans laquelle, après avoir demandé pardon aux siens, l'amoureux, désespéré, disait tout son chagrin d'avoir été traité comme un vulgaire malfaiteur.

On juge du désespoir de la jeune fiancée lorsqu'elle apprit de quelle façon tragique se terminait son idylle.

LE ? DE HAUTE-SILÉSIE

L'ALLEMAGNE a acquiescé à toutes les Demandes de la France

M. Briand a exposé sa politique devant la Chambre

Paris, 24 mai. — En réponse à la sommation de M. Aristide Briand au gouvernement allemand, M. Mayer a remis ce matin au quai d'Orsay, une note de son gouvernement acquiesçant à toutes les demandes formulées par le président du Conseil français.

D'après cette note, le gouvernement du Reich a donné l'ordre formel de fermer la frontière de Haute-Silésie.

Il prend toutes mesures les plus rigoureuses et les plus formelles afin de donner satisfaction à la France.

Le gouvernement allemand ajoute même qu'il est disposé à appliquer toutes mesures suggérées par le gouvernement français.

M. Mayer a confirmé au président du Conseil que le gouvernement du Reich avait pris les mesures les plus strictes en vue de la fermeture de la frontière allemande vers la Haute-Silésie, la dissolution des corps francs et l'établissement de l'état de siège dans les territoires contestés.

La situation s'améliore

Paris, 24 mai. — M. Briand a déclaré à une délégation de députés qu'il avait le sentiment que les événements en Haute-Silésie témoignaient d'une amélioration sensible dans la situation et que le gouvernement allemand faisait de sérieux efforts pour donner satisfaction aux Alliés sur ce point.

L'Allemagne veut interdire les formations militaires

Berlin, 24 mai. — Une note officielle annonce que le président du Reich a promulgué une ordonnance destinée à créer une base juridique pour la répression énergique de la constitution de corps francs et de formations de volontaires à destination de la Haute-Silésie ; de plus, sera punissable tout appui pécuniaire donné à ces entreprises, de même que toute manœuvre d'enrôlements ou d'insertions d'annonces en vue d'enrôlements. Ces mesures ne s'appliquent pas au territoire plébiscitaire, parce qu'il est soumis à l'autorité de la commission interalliée.

L'ordonnance elle-même est ainsi conçue :

« Ordonnance du président du Reich, en date du 24 mai 1921, sur l'interdiction des formations militaires, en vertu de l'article 42 de la Constitution du Reich : l'ordonne ce qui suit, en vertu du rétablissement de l'ordre et de la sécurité publique pour tout le territoire du Reich :

« Article 1er. — Quiconque entreprendra sans l'autorisation des autorités compétentes de grouper des personnes en formations d'un caractère militaire et quiconque participera à ces formations, sera puni d'une amende allant jusqu'à 100.000 marks ou bien de prison.

« Article 2. — Cette ordonnance entre en vigueur le jour de sa promulgation.

« Signé : EBERT, président du Reich ; WIRTH, chancelier d'Empire ; GRADNAUER, ministre de l'Intérieur ».

Le district de Kreusbourg est aux mains des Allemands

Berlin, 24 mai. — La « Gazette de Voss » donne les renseignements suivants sur la situation en Haute-Silésie : Le district de Kreusbourg est entièrement aux mains des Allemands. Le calme règne et les gardes de protection locale cantonnées dans ce district seraient admis par la Commission interalliée et portent le brassard, comme signe de reconnaissance.

M. Briand a reçu l'ambassadeur d'Angletterre

Lord Harding, ambassadeur de Grande-Bretagne, a été reçu mardi matin par M. Briand, président du Conseil.

La France et l'Angleterre sont parfaitement d'accord

Londres, 24 mai. — Une note de l'agence Reuter constate que la France et l'Angleterre sont parfaitement d'accord sur la nécessité d'interdire aux corps francs germaniques de se rendre en Silésie. La note assure que l'ambassadeur anglais à Berlin est intervenu à plusieurs reprises avec succès près du gouvernement du Reich pour éviter le passage des bandes germaniques.

En terminant, la note constate que le gouvernement allemand a pris, dès le 19 mai, nettement position contre l'enrôlement et les projets des volontaires allemands.

Une nouvelle démarche auprès de l'Angleterre

Londres, 24 mai. — Ainsi qu'on le faisait prévoir hier soir, une nouvelle démarche sera faite auprès du gouvernement anglais par le gouvernement français. En effet, l'ambassadeur de France rendra visite à Lord Curzon cet après-midi, à 15 heures, afin de commenter une note envoyée hier soir par l'ambassade et reçue ce matin au Foreign-Office. Cette note est rédigée dans le même sens que celle déjà remise le samedi 21 mai par le gouvernement français.

L'ambassadeur insistera à nouveau sur la nécessité qu'il y a, à ce que lord d'Abernon appuie M. Laurent, afin d'obtenir du gouvernement allemand la fermeture réelle de la frontière, le ravitaillement et l'envoi de fonds par la Reichbank. L'ambassadeur de France démontrera également, ainsi qu'il l'a déjà fait, samedi, que les agressions de Haute-Silésie, sont dues particulièrement aux corps de troupe allemands provenant d'Allemagne, de Saxe et de Bavière.

Le prince Sapieha a retiré sa démission

Varsovie, 24 mai. —Le prince Sapieha a consenti à retirer sa démission, à condition que la plus grande liberté lui soit laissée en ce qui concerne les affaires de Haute-Silésie.

M. Briand à la Tribune de la Chambre

Tout le Parlement vint écouter ses déclarations

Paris, 24 mai. — Les députés commencent à arriver dans la salle des séances un peu avant que M. PERET monte au fauteuil.

A voir l'affluence des députés on acquiert la certitude que tous les députés présents à Paris assisteront à la séance. Un grand nombre de sénateurs occupent la galerie qui leur est réservée et se tiennent debout sous les horloges de droite et de gauche, à côté des attachés des ministères.

M. Briand prend place au banc du Gouvernement à côté de M. Bonnevay, de MM. Barthou, Dior, Vidal, Tissier et Daniélou.

M. Raoul PERET ouvre la séance à 15 heures 10.

Le procès-verbal est adopté. Le Président annonce des demandes d'interpellation de MM. Moutet et Blum, sur les événements de Haute-Silésie.

Le Président demande si la discussion immédiate est ordonnée et si ces interpellations sont jointes à celles de MM. Lafont, Peyroux, Lorin et Regaud, sur le même sujet, mais M. BRIAND fait observer qu'il serait de bonne méthode de ne pas joindre ces interpellations à celles qui ont trait à la politique extérieure en général.

M. Raoul PERET. — Dans ces conditions, la Chambre entend discuter dans leur ordre les interpellations déjà appelées en discussion.

Dans ce cas, je donne la parole à M. Vincent Auriol.

M. BRIAND. — Je demande la parole.

Le président du Conseil monte à la tribune.

Que s'est-il passé en Haute-Silésie?

M. BRIAND n'a en sa possession qu'une serviette très plate, d'où il tire quelques feuilles.

Il commence à déclarer qu'il comprend l'émotion qui s'est emparé du pays en face des événements. Que s'est-il passé en Haute-Silésie ? La Haute-Silésie a fait l'objet, au moment du traité de paix, d'un examen attentif de la part d'une commission interalliée, qui a fait un travail de plusieurs mois et qui, à l'unanimité de ses membres, a conclu à englober la Haute-Silésie dans la Pologne. Ses conclusions furent adoptées à l'unanimité par les Alliés qui les insérèrent dans le traité. Elles furent alors transmises à l'Allemagne, qui fut appelée à présenter ses observations. L'Allemagne revendiqua ces territoires. Le Conseil suprême décida alors, dans l'intérêt de la Pologne, d'autoriser un plébiscite pour justifier son droit.

Donc, à l'origine, une forte présomption en faveur de la Pologne. Les Polonais eurent de fortes raisons de croire que ces territoires reviendraient à la Pologne.

"La France veut l'exécution loyale du traité"

Devant plus de 500 députés, le président du Conseil s'explique avec calme.

Il rappelle que le vote a eu lieu alors que les Allemands avaient amené pour le plébiscite 180.000 originaires de Haute-Silésie. Il convient d'affirmer avec force que ce qu'à voulu, ce que veut la France, c'est l'exécution loyale du Traité.

A aucun moment, la France n'a eu l'intention de donner à la Pologne des territoires qui devraient revenir aux Allemands.

Ici, dit-il, je suis pleinement d'accord avec le Premier anglais, le traité doit être appliqué loyalement. La Haute-Silésie n'a jamais été considérée comme un pays purement allemand. Consultez les encyclopédies, les meilleurs des auteurs anglais ou allemands, les cartes des atlas allemands : Vous verrez que dans les teintes correspondant aux pays de langue polonaise, la Haute-Silésie est comprise. La Haute-Silésie a été rattachée à l'Allemagne, il y a 600 ans, par la force.

Le Traité dit que la détermination sera guidée par des préoccupations géographiques, ce ne serait pas acte de justice que de faire une discrimination entre les territoires pauvres et riches, entre les voix des ouvriers polonais et des riches allemands si, dans les districts miniers, les ouvriers polonais ont la majorité des voix, ces voix emportent le vote. Je ne dis pas cela dans un sens de polémique. Entre alliés, on doit s'expliquer avec calme et si on n'a aucune arrière-pensée, on arrive forcément à s'entendre.

On a pu croire que la France exigeait que les provinces minières soient données à la Pologne et favorisait ainsi celle-ci et, pour des raisons qui, je l'avoue, auraient là une certaine valeur, après une guerre comme celle-ci, la France aurait le droit d'avoir des préoccupations de cette nature. Quand on a donné la vie à un pays comme la Pologne, ce serait assez naturel de songer à lui donner l'existence. C'est ce désir qui a conduit les Alliés à donner à la Pologne un accès à la mer à travers la Prusse.

Mais ce n'est pas suffisant. Si un pays n'a pas les moyens de vivre : ou il meurt ou il tombe sous la domination du voisin. D'ailleurs, les districts industriels et miniers de Haute-Silésie donnaient à la Pologne, non seulement la majorité globale, mais aussi la majorité par commune. Le commissaire français était donc justifié à présenter ses conclusions.

La frontière proposée par le commissaire anglais aboutirait à donner à la Pologne 194.176 électeurs sur les 479.000 qui ont voté pour elle : 40 % des votants seulement deviendraient polonais alors que 60 % deviendraient allemands.

"L'Entente ne doit pas mourir misérablement"

M. Briand commente le Traité de Versailles pour déterminer les rôles des commissaires français, anglais, et italiens. C'est quelquefois un inconvénient que des débats de ce genre soient portés sur la place publique. Les polémiques de presse s'en emparent. Mais, s'il y a des inconvénients, il y a des avantages à s'expliquer ainsi et après tant de difficultés vaincues en commun, si l'Entente devait mourir misérablement sur une difficulté comme celle-ci, c'est qu'on y mettrait de la bonne volonté, c'est qu'on n'aurait pas le désir de la maintenir et ce n'est pas la pensée de la France.

J'ai encore présente à l'esprit une heure grave, dramatique de la Conférence de Londres, alors qu'il pouvait paraître que les points de vues entre la France et la Grande-Bretagne étaient si éloignés qu'il serait impossible de les rapprocher. J'ai encore dans l'oreille ces paroles du Premier anglais : « Je ne voudrais pas être l'homme d'Etat qui aurait sur la conscience d'avoir préparé un événement aussi grave ». Eh bien! quand on a le sentiment de la gravité d'un tel événement, je suis certain qu'on fera tout pour ne pas le provoquer. Nous demandons, nous, que le Traité joue loyalement, qu'il joue dans son esprit et dans ses termes.

"La France a tout fait pour rétablir l'ordre"

M. BRIAND reconnaît que les militaires ne sont peut-être pas très qualifiés pour apprécier en toute justice les termes du traité, et tracer une frontière, mais les Alliés se prononceront sur les dossiers. Sur ce point comme sur les autres, la justice doit triompher et le jour où la justice aura triomphé, les milieux Hauts-Silésiens cesseront d'être anarchiques.

Le président rappelle les bruits d'origine suspecte qui ont couru en Haute-Silésie et qui permirent aux Polonais de Haute-Silésie de croire qu'ils seraient la rançon de l'accord de Londres. Les Polonais surexcités entrèrent en insurrection.

M. BRIAND. — J'étais à Londres et de suite, le gouvernement français, assumant son devoir, a télégraphié à son représentant de faire tout ce qui était en son pouvoir pour assurer l'ordre et protéger les vies et les biens.

M. BRIAND montre la difficulté de notre tâche en Pologne.

« Fallait-il couvrir les champs de Haute-Silésie de torrents de sang en abordant avec tanks et mitrailleuses les 80.000 Polonais insurgés? La France a là bas 12.000 hommes; ces forces ont été au plus pressées. Elles ont protégé dans les centres les vies et les biens des Allemands menacés. La France a fait largement sa part. L'ordre a été rétabli. Tout le monde doit en être satisfait. Les décisions du Conseil suprême n'ont pas toujours été accueillies avec calme. Nous avons fait dire au gouvernement de Varsovie que ses originaires se mettaient dans un mauvais cas. Le gouvernement de Varsovie a pris les mesures demandées. D'autre part, les paroles de M. Lloyd George, mal interprétées et mal transmises, ont laissé croire à la presse allemande et aux milieux pangermanistes qu'il y avait là une sorte d'invitation à l'Allemagne de faire directement elle-même une opération en Haute-Silésie en y faisant entrer la reichswehr.

« Je sais que déjà des dispositions de cette nature étaient prises en votre absence, j'ai cru devoir faire immédiatement une déclaration publique dans laquelle j'ai fait connaître à l'Allemagne, que si elle agissait ainsi, elle ferait naître des événements redoutables. Je dois dire que le gouvernement allemand a compris. J'ai eu la satisfaction de lire, le lendemain, dans les journaux les plus excités de ce pays, une certaine retenue ».

"La tranquillité est revenue sur le territoire"

Le président du Conseil rappelle l'attaque allemande à Gogolin et comment là encore, le représentant français invita ses collègues d'Angleterre et d'Italie à faire au représentant allemand des représentations immédiates.

M. de Moltke a donné aussitôt des instructions qui ont été suivies. Les combats ont été arrêtés, la tranquillité est revenue sur le territoire. En même temps, notre ambassadeur à Berlin recevait les instructions les plus nettes. Je priai l'ambassadeur d'Allemagne de venir me faire visite. Je lui ai dit tout ce qu'il y avait de grave dans une telle situation, si dans le plus bref délai les bandes allemandes n'étaient pas désarmées, si les auteurs des enrôlement n'étaient pas poursuivis, si le Code pénal allemand n'était pas appliqué, si la frontière allemande n'était pas fermée, la situation pouvait devenir périlleuse.

"Je pense que le nouveau gouvernement allemand tiendra ses engagements".

Ce matin, à la première heure, le gouvernement allemand a fait connaître que toutes ces mesures étaient ordonnées et que les journaux excitateurs seraient poursuivis.

M. BRIAND ajoute que, notamment le ministre de l'intérieur prussien a envoyé des formations de police de sûreté pour réaliser les instructions données. Vous me direz, ce sont là des paroles; depuis deux ans en effet, nous avons reçu trop de parcles qui n'ont pas été tenues, mais aujourd'hui, voici en toute loyauté, en toute franchise ce que je pense. Je pense que le docteur Wirth qui est à la tête du gouvernement actuel, qui s'appuie sur une majorité du Reichstag différente de celle d'hier, a fait jusqu'à présent preuve d'une grande franchise, d'une grande loyauté ,il a tenu ses engagements, je le dirai tout à l'heure à propos des décisions de Londres, en toutes circonstances non seulement il a pris des engagements, mais il a commencé à les exécuter. Je veux dire une chose, pour qu'à la fin de ce débat, vous puissiez vous prononcer sans malentendu. La France a la force qui lui permet la confiance et lui ordonne le sang froid.

"Les intérêts de la France sont bien défendus"

M. BRIAND s'indigne qu'on puisse dire que le gouvernement a mis la France dans une situation humiliée, il se félicite, au contraire, de constater la tenue admirable de l'opinion publique française. Celle-ci a conscience que les intérêts de la France sont bien défendus. (Vifs applaudissements au centre et à gauche, exclamations ironiques à droite).

M. BRIAND attire l'attention de la Chambre sur le danger de laisser croire que la France a des arrières pensés, il faut donc s'expliquer en toute netteté.

M. BRIAND. — Je vous dit ma politique telle qu'elle est, je prends ma responsabilité, la Chambre prendra la sienne, elle choisira entre ma politique et l'autre. Cette autre politique, je vous dirait pourquoi, en ma conscience de bon français ,je ne veux pas la faire, sans une nécessité impérieuse. (Vifs applaudissements à gauche et au centre).

M. BRIAND. — Avec le traité difficile qui est entre nos mains, ce qui serait le pire de tout, ce serait qu'on ne puisse pas en tirer de résultats. Sur la question de sécurité, la France se réserve d'user de tous ses moyens de pression. Si les promesses allemandes n'étaient pas tenues, sa sécurité étant mise en cause; la France sera en droit, ayant prévenu ses Alliés, de sauvegarder sa sécurité. (Applaudissements à gauche et au centre).

"Le traité de Versailles a fait une Allemagne plus unifiée"

M. BRIAND dit avec quelle émotion il a fait le geste de mobiliser la classe 19. Le gouvernement a fait ce geste, parce qu'il était indispensable. Les jeunes gens de la classe 19, auxquels on ne pense que pour critiquer le gouvernement, pour les inciter à l'indiscipline. Ces jeunes gens peuvent être glorieux dans leurs sacrifice qui a eu des résultats immédiats, qui a amené le Reichstag, 50 ans après le traité de Francfort, à reconnaître la défaite de l'Allemagne et qui a peut-être empêché de nouveaux foyers de guerre. C'est avec fierté que dans leurs uniformes, ils peuvent se dire que c'est grâce à eux, que les paroles d'énergie et de clair bon sens de la France ont été entendues. Nous aurons assez d'autres occasions pour faire ici de la politique, pour trouver le moyen de nous solidariser quelques minutes lorsqu'il s'agit des intérêts supérieurs de notre pays. (Vifs applaudissements au centre et à gauche).

M. BRIAND. — On m'a dit que j'avais promis autre chose.

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Oui, vous aviez promis, la main au collet. (Applaudissements à droite, bruits à gauche et à l'extrême gauche).

M. Raoul PERET empêche l'incident de se développer.

M. BRIAND. — Je suis chargé d'appliquer un traité. M. Tardieu voudra bien reconnaître que sa conception a été laborieuse.

M. TARDIEU. — Mais on signe le texte qui existe.

M. BRIAND rappelle à M. Tardieu les différents points, notamment celui concernant la Haute-Silésie qui ont dû être mis en discussion.

M. BRIAND. — Le gouvernement d'alors a prononcé cette parole : ce traité vaudra ce que vaudra l'accord des Alliés. Il y a là une œuvre solidaire après une guerre solidaire, elle impose des mesures d'exécution solidaires, les gages sont solidaires.

M. BRIAND. — Constatons que le traité de Versailles a fait une Allemagne plus unifiée, plus forte au point de vue de la cohésion pour l'assimilation des races, que ne l'avait fait le traité de Francfort.

M. BRIAND s'étonne qu'on lui reproche la faiblesse dans l'usage de cet instrument diplomatique et rappelle qu'il a rempli tous ses engagements envers le Parlement, notamment par l'occupation de Ruhrort, de Dusseldorf et de Buisburg.

M. BRIAND raille légèrement M. Tardieu d'oublier le passé, en homme politique qu'il est, pour ne regarder que l'avenir.

La Chambre très attentive à l'exposé du Président du Conseil, le suit dans son récit des pourparlers de Londres, alors que le gouvernement français s'est rencontré avec le point de vue britannique, qui différait beaucoup du sien.

M. BRIAND met en lumière les grands efforts de nos amis belges, pour arriver à la conciliation à laquelle le gouvernement français s'est prêté de bonne grâce.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Pour accélérer les paiements de travaux de reconstruction

M. Loucheur a pris des mesures de simplification

Paris, 24 mai. — En vue d'accélérer les paiements des travaux de reconstruction, M. Loucheur, ministre des Régions Libérées, vient d'arrêter des mesures de simplification d'ordre administratif et technique, pour la vérification et le contrôle des justifications réglementaires.

Dans chaque département, un régisseur spécial examinera les demandes des sinistrés agricoles. Un second régisseur s'occupera de la catégorie des reconstructions immobilières, le service administratif central restera chargé des autres demandes.

Le délai d'examen ne devra pas dépasser quinze jours et la réquisition de paiement sera envoyée au Crédit National.

D'autre part, M. Loucheur conseille de supprimer l'usage du marché sur série de prix, qui rend nécessaire l'établissement de mémoires réguliers et détaillés. Il préconise le système du marché à forfait qui offre l'avantage de supprimer toute vérification ou contrôle détaillé, et ne laisse à l'administration que l'obligation de vérifier si les travaux prévus ont bien été exécutés, d'où simplification administrative, et gain de temps considérable.

Une priorité sera donnée pour l'examen des demandes de paiement émanant de sinistrés qui auront utilisé le système du marché à forfait.

AU SÉNAT

L'AMENAGENT DU RHONE

Le Sénat a abordé hier la discussion du projet d'aménagement du Rhône.

Le nouveau projet consiste en une association de tous les usagers, association qui prendrait la forme d'une société anonyme constituée d'après les règles de la loi. Cette société empruntera au public, pour constituer son capital et l'Etat interviendra pour donner sa garantie.

La suite de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui.

LE REPEUPLEMENT EN GIBIER ET EN POISSON DES REGIONS DEVASTEES

Le groupe Sénat-Orial de la chasse et de la pêche s'est préoccupé notamment du repeuplement en gibier et en poisson des régions dévastées, des moyens de livraison auxquelles l'Allemagne est tenue, en vertu du Traité de Versailles.

Pour voler, une millionnaire se faisait femme de chambre

ELLE NE SERA PAS EMPRISONNEE, MAIS SOIGNEE POUR SA « KLEPTOMANIE ».

La kleptomanie est une excuse que l'on ne reconnaît qu'aux millionnaires. Dame! on ne prête qu'aux riches!

Ainsi, récemment, on arrêtait Mme Etta Heill, qui avait enlevé, à différentes personnes chez lesquelles elle s'engageait comme femme de chambre, pour environ 25.000 dollars d'objets divers.

Mais, Mlle Heill est millionnaires. Au lieu de la mettre en prison, on la conduira dans un sanatorium confortable.

Fort bien. Mais aurait-on pris la même mesure si la « kleptomane » avait été une pauvre femme.

Une belle-mère assassin

AU COURS D'UNE DISPUTE, ELLE ABATTIT SON GENDRE A COUPS DE REVOLVER.

Paris, 24 mai. — Hier soir, Mme Wagner, employée à la manufacture des tabacs de Pantin, domiciliée à Bobigny, eut une discussion avec son gendre, M. Miny, bouvier aux abattoirs de la Villette.

Des paroles violentes furent dites, puis Mme Wagner tira quatre coups de revolver sur son gendre, qui en est mort. La belle-mère assassin a été envoyée au Dépôt.

Guillaume Tell a tiré sur le commissaire

IL A ETE ARRETE PAR UN CHIEN POLICIER

Paris, 24 mai. — Le commissariat général de la gare du Nord a arrêté et envoyé au dépôt Tell Guillaume, 32 ans, mécanicien aux chemins de fer de Grande-Ceinture, inculpé de vol et de tentative de meurtre.

Tell, qui est né au Plessis-Trévise (Seine-et-Oise) et habite Drancy, a été surpris la nuit dans le triage de la gare du Bourget, au moment où il soufirait du vin dans un fût en transport.

Pour échapper au commissaire qui l'avait surpris, il tira sur lui plusieurs coups de revolver sans l'atteindre, et ne put être capturé après une longue poursuite que grâce au concours d'un chien de police, qui le mordit cruellement aux mollets.

Le régime de l'assistance judiciaire va être modifié

Paris, 24 mai. — M. Bonnevay, garde des sceaux, a fait signer, ce matin, au Conseil des ministres, un projet de loi modifiant le régime de l'assistance judiciaire.

Ce projet donne satisfaction à des intérêts légitimes, en édictant des prescriptions permettant : 1. d'entourer les demandes d'admission de plus de garanties; 2. de déjouer les fraudes; 3. de donner une plus grande latitude aux bureaux d'assistance judiciaire, qui pourront, suivant les cas et après s'être éclairés sur les ressources des plaideurs, les exonérer de l'avance de tout les frais ou en laisser une partie à leur charge.

A cet effet, les projet institue trois degrés d'assistance judiciaire : assistance pour moitié; assistance pour les trois quarts; assistance pour la totalité des frais.